



Pôle Ressources National  
**SPORTS de NATURE**



# La lettre du réseau national des sports de nature

n° 91 novembre 2013

## Les politiques départementales en faveur des sports de nature

- > Germinal PEIRO, député de la Dordogne, vice président du conseil général de la Dordogne
- > Dix ans de compétence départementale au service des sports de nature
- > La CDESI d'Indre-et-Loire à l'œuvre
- > Brèves du réseau

## Le point de vue de...

### → **Germinal PEIRO** Député de la Dordogne, vice président du conseil général de la Dordogne

La loi sur le sport votée en 2000 a permis de consacrer la reconnaissance institutionnelle des sports de nature. Il s'agissait pour le législateur de prendre en compte une pratique sociale de plus en plus affirmée et son impact sur le développement des territoires.

Le schéma des services collectifs du sport - prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de juin 1999 - avait déjà préconisé de développer de façon raisonnée l'accès aux sports de nature.

Dès 2000, la première action, a été de mettre en place - au sein de Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) - des plans d'accès aux ESI que l'on connaît aujourd'hui sous la forme de Plan Départemental des ESI (PDESI). Des amendements avaient alors été défendus pour rendre ces plans opposables aux tiers et pour instaurer ponctuellement des servitudes sur certains terrains.

Il s'agissait ensuite d'atténuer la responsabilité des propriétaires en instaurant une exonération de leur responsabilité civile pour les dommages liés à l'exercice des sports de nature en dehors de leurs actes fautifs. Cette piste n'a pas été suivie par les sénateurs.

Enfin la loi a permis de reconnaître les compétences des fédérations sportives avec l'adoption d'un article (L311-2 du Code du sport) permettant à celles-ci de définir les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

Aujourd'hui 55 CDESI sont installées, 28 PDESI sont mis en œuvre, ce bilan est plutôt satisfaisant. La concertation instaurée au sein des CDESI a permis aux acteurs et usagers des espaces naturels de trouver des



solutions durables pour un développement maîtrisé des activités dans l'intérêt des pratiquants et des territoires. Toutefois, après plus de 10 ans de mise en œuvre, le dispositif laisse apparaître des points faibles qu'il conviendrait de corriger.

Tout d'abord, il faudrait renforcer la portée juridique du PDESI, en le rendant opposable aux tiers à l'instar du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), également en soumettant l'inscription d'un ESI à délibération communale. De même, il pourrait être intéressant de travailler sur l'intégration du PDESI dans les documents d'urbanisme (PLU et SCOT).

La question de la responsabilité demeure aujourd'hui centrale. Il faudrait d'une part exonérer automatiquement de la responsabilité civile les propriétaires dès lors que le site est inscrit au PDESI ; et d'autre part, responsabiliser les pratiquants, qui doivent adapter leur comportement aux lieux et aux risques normalement prévisibles dans la nature.

Après une décennie d'existence du dispositif CDESI-PDESI, on peut se féliciter de son impact positif sur les territoires, dont témoigne l'émergence de véritables politiques départementales en faveur du développement des pratiques sportives. Le colloque au Sénat sur « Sports de nature et développement des territoires » le 27 novembre prochain constitue une belle occasion de proposer des évolutions qui pourront être reprises dans une future loi du sport.

Enfin je me réjouis de la nouvelle politique publique portée par la ministre en faveur de la pratique sportive des jeunes, les sports de nature peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion du sport éducatif pour tous.



Pôle ressources national des sports de nature - CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc,  
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc  
Directeur de publication : Jean-Jacques JANNIÈRE  
[pnj.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:pjn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr)  
Crédits photographiques : PRNSN, Mathieu Morverand, 123rf.com  
ISSN : 1958-5101

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



## ➔ Dix ans de compétence départementale au service des sports de nature

La loi du 2000-627 du 6 juillet 2000 a confié aux départements la compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Depuis, les conseils généraux ont la charge d'élaborer des stratégies départementales pour les sports de nature. Cette loi leur a donné un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

10 ans après l'installation de la première CDESI, quel bilan peut-on tirer de la mise en œuvre de cette politique ?

### 2013, un contexte favorable au déploiement d'une enquête nationale

Le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) s'est vu confier par le ministère chargé des Sports, dans le cadre d'une convention avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), un rôle d'animation et de suivi de cette politique de développement maîtrisé des sports de nature. Afin d'assurer cette mission d'accompagnement des départements, un observatoire de la démarche PDESI - CDESI a été créé et un guide méthodologique publié.

L'élaboration de la loi de modernisation du sport et la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation en 2014 ont conduit le PRNSN en lien avec l'ADF à réaliser un état des lieux de la mise en place des PDESI et des CDESI, à partir d'une enquête nationale auprès de tous les conseils généraux.

Cette enquête menée entre mai et juillet 2013 a permis de recueillir les avis et préconisations des conseils généraux sur ce dispositif. Une synthèse de l'enquête permettra de formuler des propositions pour optimiser la politique de développement maîtrisé des sports de nature. Ces propositions alimenteront les travaux relatifs à la rédaction de la loi de modernisation du sport.

### Des données qui confirment la prise en compte des sports de nature par les territoires

L'enquête a été construite par le groupe ressources « espaces sites et itinéraires » animé par le PRNSN. L'ADF et une trentaine de conseils généraux ont participé à la rédaction et à la validation des 196 questions. Cette méthode a permis d'obtenir un fort taux de participation, soixante conseils généraux ayant répondu.

Depuis le dernier état des lieux réalisé en 2009 (cf. : lettre du réseau, n° 47) le nombre de CDESI est passé de 34 à 55 et confirme l'implication progressive des conseils généraux dans la mise en œuvre d'une politique sportive de nature pour leurs territoires. Il se crée en moyenne 5 CDESI par an depuis 2003.

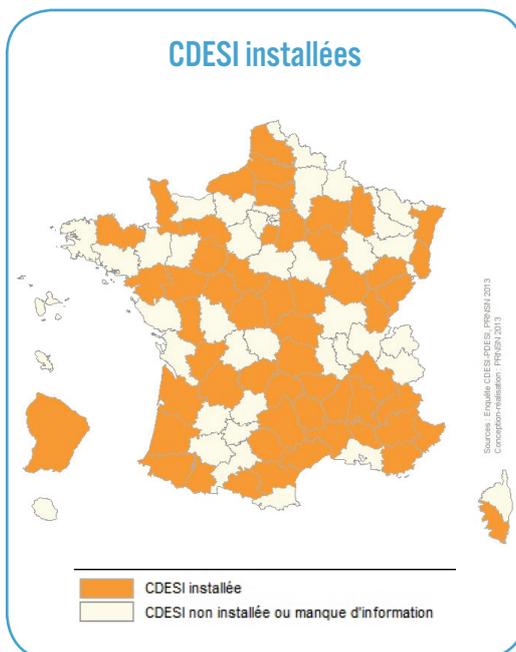
Sur 55 CDESI, 89 % sont engagées dans la démarche PDESI (28 disposent d'un PDESI et 21 PDESI sont en cours d'élaboration). Au regard de l'ambition du dispositif PDESI et des moyens contraints des départements, ce bilan est quantitativement positif.

Dans presque trois quart des cas, c'est le service des sports du conseil général qui pilote

la CDESI. Dans 70 % des cas le dispositif CDESI - PDESI est conçu comme un outil au service d'une politique plus globale en faveur des sports de nature.

L'enquête a permis également d'obtenir des données de nature variées telles que la composition des CDESI, les méthodes de travail, les objectifs des PDESI, les critères d'inscription des ESI au PDESI, les méthodes de pérennisation, l'utilisation de la taxe d'aménagement, l'entretien et aménagement des ESI ou encore les budgets consacrés à la CDESI et au PDESI.

Ces données ont fait l'objet d'une présentation lors du Salon des maires en novembre 2013 et de deux publications : une synthèse, à paraître en novembre 2013 et une restitution complète, en 2014.



Si la force de la démarche CDESI est sans nul doute la concertation et la rencontre des différents acteurs, l'enquête a également permis aux conseils généraux de s'exprimer sur les faiblesses du dispositif et d'émettre des préconisations.

### Le poids juridique du PDESI, une faiblesse à corriger

Pour 88 % des conseils généraux ayant répondu, il est indispensable que le PDESI devienne opposable aux tiers à l'instar du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPIR). Pour aller dans ce sens, 82 % souhaitent que l'inscription au PDESI soit soumise à une délibération communale.

À ce jour, la seule solution pour donner une valeur juridique au PDESI est d'inclure les ESI dans les documents d'urbanisme. 73 % des conseils généraux prévoient de le faire et 94 % souhaitent que la loi rende la démarche obligatoire.

### La responsabilité, une préoccupation majeure

Pour 100 % des conseils généraux, l'objectif premier du PDESI est la pérennisation de l'accès aux ESI. Cette étape apparaît indispensable à tout projet de développement ou d'aménagement des ESI.

Pour y parvenir, les conseils généraux conventionnent de façon majoritaire avec les propriétaires des ESI. Un des objectifs de ce conventionnement est de transférer la garde du terrain d'assise de l'ESI à une personne qui engagera donc sa responsabilité civile en lieu et place du propriétaire.

54 % des départements ayant répondu souhaitent une exonération automatique de la responsabilité civile des propriétaires pour les ESI inscrits au PDESI.

Pour traiter cette question de la responsabilité, qui préoccupe également les fédérations sportives nationales, le PRNSN a commandé au Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) de Limoges une analyse juridique des pratiques et outils de contractualisation pour l'accès et la pérennisation des espaces, sites et itinéraires de sports de nature. Cette analyse, remise en juillet 2013, a permis d'obtenir un panorama des différents contrats et situations juridiques. Une dizaine de préconisations ont été établies sur cette base afin de clarifier ou atténuer les responsabilités des différentes parties prenantes.

Ces préconisations juridiques seront jointes aux résultats de l'enquête nationale CDESI PDESI pour alimenter les travaux d'élaboration de la future loi de modernisation du sport.

Par ailleurs, le PRNSN réalisera en 2014 des outils pour sécuriser les conventionnements liés aux espaces, sites et itinéraires.

## Pour en savoir plus :

>> [antoine.lebellec@sportsdenature.gouv.fr](mailto:antoine.lebellec@sportsdenature.gouv.fr)

>> Mieux connaître les CDESI - PDESI / PRNSN - Fiche observation n° 2, novembre 2013  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

>> Observatoire CDESI - PDESI  
[www.cdesi-sportsdenature.fr](http://www.cdesi-sportsdenature.fr)

## ➔ L'expérience du mois : La CDESI d'Indre-et-Loire à l'œuvre

**Structure porteuse du projet** : Conseil général d'Indre-et-Loire

**Enjeu** : Développement territorial

**Échelle territoriale** : Départementale

**Résumé** : Le contexte législatif désignant les départements comme chargés du développement maîtrisé des sports de nature doublé d'une volonté politique départementale ont conduit le conseil général d'Indre-et-Loire à installer sa Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) le 25 novembre 2009. Le constat que les sports de nature favoriseraient le développement de l'activité sportive de la population, l'éducation des collégiens, l'aménagement du territoire a été le point de départ de la démarche.

La CDESI a dans un premier temps engagé un travail de constitution du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) qui a été adopté le 25 novembre 2011. L'objectif du PDESI est la pérennisation de l'accès aux sites de pratique des

sports de nature dans une démarche de qualité, de sécurité et de préservation environnementale.

Le conseil général d'Indre-et-Loire a souhaité travailler sur la structuration de l'offre sportive de nature dans le but d'améliorer le cadre de vie et d'enrichir l'offre touristique du territoire. La CDESI a alors entamé un travail par famille d'activités sportives qui a débouché sur des actions concrètes telles que le développement de la course d'orientation en milieu scolaire et la mise en place d'une démarche de qualification des prestations relatives à la randonnée nautique avec le label Point Rand'eau Touraine.

Début 2014, le conseil général adoptera un nouveau schéma des sports de nature pour la période 2014-2017.

>> Cliquez ici pour voir le descriptif complet de l'expérience (tapez « Indre-et-Loire » dans le moteur de recherche).

\*European Network of Outdoor Sports

**ENOS\* Experiences**  
Consulter / Partager

Découvrez d'autres expériences

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



### ➔ Témoignage

**Michel GUIGNAUDEAU**

**Vice-président chargé des sports au conseil général d'Indre-et-Loire**

« Les politiques départementales doivent accompagner cette révolution majeure en accordant aux sports de nature des moyens à la hauteur des enjeux »

**Quatre ans après la création de la CDESI 37 et à l'aube du nouveau schéma départemental des sports de nature, quelle est selon vous la principale valeur ajoutée de cette politique et de cette démarche ?**

Le point fort de cette démarche est de créer un espace de concertation entre les acteurs sportifs et les autres usagers du milieu naturel.

Les temps collectifs de travail et d'échange permettent de prendre connaissance des intérêts, parfois divergents, de chacun. L'objectif est de s'accorder pour permettre une pratique sportive partagée dans des conditions de sécurité optimales, tout en préservant les milieux traversés.

**La CDESI œuvre au développement de la course d'orientation en milieu scolaire. Quel est l'objectif de cette démarche ?**

En 2011, le département d'Indre-et-Loire offrait seulement quatre espaces équipés pour la pratique des sports d'orientation. En résultaient des problèmes de sur-fréquentation et dans certains cas des trajets longs et nombreux pour accéder à ces lieux de pratique. Afin d'articuler les politiques publiques d'éducation et de développement maîtrisé des sports de nature, le départe-

ment a développé l'implantation de parcours d'orientation à proximité des collèges en priorité afin de maximiser le temps d'apprentissage des élèves en EPS et de limiter les coûts de transport liés à l'acheminement des collégiens sur les lieux de pratique.

Quatre nouveaux Espaces Sport Orientation (ESO) ont été implantés depuis et quatre autres font l'objet d'une réflexion avancée. Un bilan de cette action sera mené en 2017 à l'issue de la période du futur schéma des sports de nature.

**Comment les intercommunalités sont-elles associées à la démarche CDESI PDESI ?**

Le conseil général a rencontré les intercommunalités pour leur présenter la démarche et les convaincre de la pertinence de cette politique en particulier pour valoriser les territoires. Les intercommunalités sont des porteurs de projets importants ; elles représentent un maillon central et imprescriptible de la politique d'aménagement que le département souhaite mener avec les territoires. Les intercommunalités siègent au sein de la CDESI et le conseil général s'engage avec elles dans un dispositif de contractualisation.

**L'élaboration d'une nouvelle loi sur le sport en 2014, pourrait permettre de faire évoluer le cadre législatif de sports de nature. Selon vous, que faudrait-il changer pour optimiser le dispositif PDESI CDESI ?**

Avant tout il me paraît primordial de rendre opposable le PDESI. L'outil conventionnel prévu actuellement par la loi ne permet pas de protéger les lieux de pratique de manière pérenne puisqu'une convention peut être dénoncée à tout moment. L'opposabilité du PDESI constitue la clé de voûte de l'évolution du cadre législatif régissant les sports de nature.

Par ailleurs les sports de nature constituent de bons outils d'éducation, de développement touristique et d'intégration sociale ; ils permettent une structuration du territoire favorisant le rééquilibrage entre urbain et rural. Les moyens financiers accordés à cette politique ne peuvent se cantonner au budget sportif ou ceux résultant de la taxe d'aménagement ; il me paraît primordial qu'ils augmentent par redéploiement. Les politiques départementales doivent accompagner cette révolution majeure en accordant aux sports de nature des moyens à la hauteur des enjeux cités précédemment.



## Actus

### Retour sur Nature & Sports Euro'Meet 2013

La 2<sup>e</sup> édition de Nature & Sports Euro'Meet, organisée par la ville de Liptovsky Mikulas, s'est tenue en octobre dernier en Slovaquie. Des interventions de qualité et des échanges constructifs ont permis aux participants, issus de 20 pays européens, de construire une vision partagée du développement des sports de nature en Europe. Les contenus présentés lors de ce séminaire sont téléchargeables sur le site dédié à l'évènement. Le temps de fort de cette édition a été la création officielle d'ENOS (European network of Outdoor sports) le réseau européen des sports de nature, sous présidence française assumée par François BEAUCHARD, directeur adjoint du CREPS Sud-Est sur le site de Vallon Pont d'Arc (établissement qui accueille le Pôle ressources national des sports de nature). ENOS s'appuiera sur les conclusions des travaux menés durant ces trois jours pour définir son plan d'actions. Ce réseau est ouvert à tout organisme régional, national, européen, travaillant sur les sports de nature. ENOS vous donne rendez-vous en 2015, à Newcastle en Irlande du Nord, pour les 3<sup>es</sup> Nature & Sports Euro'Meet. L'organisateur, le PRNSN et ENOS travaillent actuellement sur les préconisations issues de ces rencontres qui seront diffusées d'ici la fin de l'année 2013.

[www.nature-sports.eu](http://www.nature-sports.eu)

### Le Gers s'équipe d'une CDESI

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) du Gers a été installée en octobre dernier par Françoise CASALÉ, conseillère générale, en présence de représentants des trois collèges qui la composent, celui des sports et activités de pleine nature, celui de l'État et des collectivités et celui des acteurs et gestionnaires de l'espace naturel. Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) a été agréé par le conseil général, il vise à « garantir la pérennité et la préservation des lieux de pratiques ».

[www.cdesi-sportsdenature.fr](http://www.cdesi-sportsdenature.fr)

### Du nouveau chez Mountain Bikers Foundation (MBF)

La Mountain Bikers Foundation est un centre de ressources national pour l'entretien, l'ouverture et le développement durable et responsable des espaces de pratique. Une nouvelle équipe vient d'être élue pour quatre ans. Le nouveau président Lionel MACALUSO trace - sur la base du travail accompli par l'ancienne équipe - le plan d'action dont l'objectif est de renforcer d'une part l'accompagnement des adhérents MBF dans leurs projets d'aménagement de sentiers et d'autre part, la représentation du VTT dans les réunions locales (médiation, plan local des itinéraires de randonnées...).

[www.mountainbikers-foundation.com](http://www.mountainbikers-foundation.com)

### Proposition de recommandation du Conseil de l'UE visant à favoriser la pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé

La Commission européenne a adopté fin août une initiative visant à favoriser la pratique d'une activité physique bienfaisante pour la santé,

qui constitue la toute première proposition de recommandation du Conseil de l'UE dans le domaine du sport. Au cours de ces dernières années, l'UE a encouragé l'activité physique à travers ses politiques et instruments financiers et a ainsi soutenu les efforts continus consentis par les États membres. En dépit de ces efforts, les taux élevés d'inactivité physique dans l'UE restent alarmants, deux tiers des Européens ne s'adonnant que rarement, voire jamais, à une activité physique ou sportive. Le Conseil de l'UE entamera les discussions sur la proposition de recommandation dès septembre, et pourrait l'adopter en 2013, pendant la présidence Lituanienne de l'UE. Il est proposé que le soutien de l'UE à la mise en œuvre des mesures prévues provienne du programme Erasmus+ - et son chapitre budgétaire sur le sport - qui devraient démarrer en 2014.

<http://europa.eu>

## Colloque au sénat

Sous le haut patronage de M. Jean-Pierre BEL,  
Président du Sénat

Sports de nature et développement des territoires  
Aspects juridiques et socio-économiques

Le 27 novembre

en salle Monnerville, Palais du Luxembourg



## Juridique

### ➔ Diplôme : vol libre

Arrêté du 15 octobre 2013 portant modification de l'arrêté du 27 décembre 2007 portant création de la spécialité « vol libre » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### ➔ Diplôme : canyonisme

Arrêté du 18 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 26 mai 2010 portant création de la mention « canyonisme » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### ➔ Former aux activités physiques et sportives s'exerçant en environnement spécifique

L'arrêté du 11 septembre 2013 pris en application de l'article R212-8 du Code du sport dresse la liste des exigences à respecter pour être établissement de formation. Une sous-section *Organisation des formations conduisant aux diplômes portant sur les activités physiques et sportives s'exerçant en environnement spécifique* vient en effet d'être insérée dans le Code du sport (c. sport, art. A212-175-11 et s., ann. II-2-1).

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## En kiosque

### ➔ CDESI et PDESI où en est-on ?

Mieux connaître les commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires / PRNSN - Fiche Observation, n° 2, novembre 2013.

Ce document présente les résultats d'une enquête menée auprès de tous les départements de France en juin 2013, qui a permis d'obtenir un panorama de la mise en place des CDESI et des PDESI, tout en récoltant les avis et préconisations des conseils généraux sur ce dispositif.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ➔ Pratiquer la grimpe d'arbre avec un public jeune

Valoriser l'intérêt éducatif de la Grimpe Encadrée dans les Arbres (GEA) au sein d'un projet pédagogique et transmettre des préconisations sur le rôle des animateurs, du directeur ou d'autres prescripteurs d'activités en la matière, tel est l'objectif de cette fiche.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ➔ Organiser une marche santé-environnement : guide pratique

Le conseil régional de Lorraine et ses partenaires ont élaboré dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2010-2014, un guide pratique [...] pour faciliter l'organisation d'une marche santé-environnement. Ce guide est à destination des structures et associations qui souhaitent aborder la santé environnementale auprès de leurs usagers, par le biais d'une marche. L'objectif est d'allier activité physique douce et découverte de son environnement afin de prendre conscience de l'impact réciproque existant entre l'Homme et l'environnement.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### ➔ Eau et foncier. Guide juridique et pratique pour les interventions publiques sur les terrains privés

Ce guide juridique et pratique fournit un éclairage sur les outils disponibles pour concilier droit de propriété et préservation ou usage de ce bien commun qu'est l'eau. Il comporte un chapitre sur l'accès à la rivière et usage de loisir. Il est édité par la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon et disponible sur son site internet.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## À venir

### ➔ Sports de nature et la nouvelle programmation européenne 2014-2020

du 28 au 13 décembre 2013 - Visioconférence en 5 sessions

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## Proposez une actualité !

Abonnez-vous à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)